

TRAIL DE LA CREMAILLERE

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Le Langres Athletic Club Sud Haut Marnais (LACSHM), club affilié à la FFA sous le n° C1090 52011, sous la responsabilité de Mme Séverine Broise et de M. Pascal Monier, en charge du dossier, organise le samedi 1er novembre 2025 une course appelée «Trail de la Crémaillère» .

L'épreuve est soumise à la réglementation de la FFA et du Comité Départemental de Haute Marne des Courses Hors Stade.

ARTICLE 2: LE PARCOURS

1 ou 3 boucles de 3000m

Départ Champs des Sœurs, parcours sous les remparts, sur le rempart, promenade Jules Hervé, montée de la Crémaillère... pour une arrivée au Champ des Sœurs.

Parcours complet sur le fb du club quelques jours avant la course.

Un ravitaillement sera prévu à la fin de la course.

ARTICLE 3 : PARTICIPATION

Tout athlète non licencié à la FFA (attention la licence triathlon n'est pas acceptée) devra posséder une attestation de PPS (Parcours Prévention Santé) de moins de 3 mois à remettre le jour de la course au LACSHM. Les mineurs devront présenter une attestation parentale les autorisant à participer ainsi qu'un questionnaire de santé à remplir sur place ou un certificat médical.

ARTICLE 4 : ASSURANCES

Les organisateurs, les personnes prêtant leur concours à l'organisation et les participants sont couverts par un contrat responsabilité civile souscrit auprès de la FFA. Les licenciés FFA et des fédérations sportives bénéficient des assurances attachées à leur licence. Les non licenciés FFA sont couverts par une extension de garantie individuelle accident souscrite par le Langres Athletic Club Sud Haut Marnais.

ARTICLE 5 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions doivent être individuelles.

Pour les licenciés FFA : fournir obligatoirement le n° de licence et le club.

Pour les non licenciés : le PPS daté de moins de 3 mois, et pour les mineurs l'autorisation parentale ainsi que le questionnaire de santé (à remplir sur place) ou un certificat médical.

Les inscriptions se feront via le site chronopro.net
Inscriptions sur place possible également.
Un cadeau sera offert aux 250 premiers inscrits du 9000m.
Une lampe frontale (ou ventrale) est obligatoire.

ARTICLE 6 : DROITS D'ENGAGEMENT

- 10€ (inscriptions en ligne) pour les 9000m, né(e)s en 2010 et avant, inscriptions sur place à 13€
- 5€ (inscriptions en ligne) pour les 3000m né(e)s entre 2011 et 2014, inscriptions sur place à 8€
- 3€ (inscriptions en ligne) pour le Trail découverte de 3000m, inscriptions sur place à 5€

ARTICLE 7 : HORAIRES et DISTANCES

- 1- 16h : Benjamins Minimes 3000m né(e)s entre 2011 et 2014
- 2- 16h15 Trail découverte de 3000m pour tous
- 3- 17h : Cadets à Masters 9000m né(e)s en 2010 et avant

ARTICLE 8 : REMISE DES PRIX

Récompenses des 9km pour les 10 premiers et 10 premières au scratch
Récompenses des 3 km : une médaille pour tous les participants et une récompense aux 3 premiers et 3 premières au scratch.
Récompenses du Trail découverte : le premier et la première

ARTICLE 9 : IMAGE

Les concurrents acceptent que leur image soit utilisée dans les diverses communications de l'épreuve.

ARTICLE 10 :

La participation à la course de la crémaillère implique l'acceptation du présent règlement.

ARTICLE 11 :

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Par notre intermédiaire, il peut être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. S'il ne le souhaite pas, il lui suffit de nous l'indiquer par écrit en précisant ses nom, prénom et adresse.